



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Entreprise générale Seven Sky Home Sàrl**,  
1474 Châbles
2. Déclaration de faillite: 07.01.2015
3. Suspension de faillite: 05.03.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.03.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Exploiter une entreprise générale comprenant la gestion de chantier et la direction de travaux ainsi que la gestion hypothécaire et de crédits de construction y relatifs ; acheter et vendre du matériel de constructions, notamment du granit et des carrelages ; vendre des cuisines ainsi que leur fabrication et leur montage ; faire du courtage immobilier, des ventes, des ventes sur plan, des constructions architecturales ainsi que la rénovation et transformation d'immeubles, assurer en général la gestion immobilière et assurances y relatives (réf. sect. 1).

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut  
1701 Fribourg

02031555

